**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU MALI**

**Genève, le 16 janvier 2018**

Monsieur le président,

Le Tchad félicite le Mali pour la présentation claire et précise de son rapport au titre de son Examen Périodique Universel dans le cadre du troisième cycle, et ce conformément au paragraphe 5 de l’annexe a la résolution 16/21 du Conseil des droits de l’homme.

Le Tchad salue le Mali pour la création de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) chargée de la promotion et de la protection des droits de l’homme et en même temps comme mécanisme national de prévention de la torture.

Ma délégation félicite le Mali pour l’intensification de ses efforts en vue d’éradiquer les mutilations génitales faites aux femmes (MGF/Excision) à travers le Programme national de lutte contre l’excision (PNLE) ,ainsi que pour le 3ème Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social pour la période 2014-2023 et le Programme d’investissement du secteur de l’Education (PISE) en vue d’améliorer l’accès des enfants aux soins de santé et à l’éducation.

Nous saluons la coopération du gouvernement Malien avec tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme.et de l’accueil favorable des demandes de visite faites par l'expert indépendant sur la situation des droits de l’homme au Mali.

Ma délégation recommande au Mali de respecter tous ses engagements pris dans le cadre de l’application de l’Accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d’Alger en vue d’un règlement pacifique et durable de la crise.

Le Tchad en appelle à la communauté internationale à poursuivre son appui au gouvernement Malien pour garantir la sécurité des populations sur l’ensemble du territoire national à travers le renforcement des capacités nationales, y compris celles des forces de défense et de sécurité ainsi que du système judiciaire en vue de renforcer la promotion et la protection des droits de l’homme au Mali

Je vous remercie.